



## CONNAISSANCE DU SANGLIER : LA DOUBLE NATIONALITÉ

**L**es phénomènes comportementaux chez le sanglier ont déjà fait l'objet d'études importantes réalisées notamment par l'ONCFS. Aujourd'hui, c'est l'association des fédérations de chasseurs de l'Ain et de la Haute-Savoie qui a permis de mettre en place, côté français, un programme de marquage et de suivi du sanglier sur le bassin genevois, en partenariat avec les cantons de Genève et de Vaud.

Face à une population de sangliers en densité importante dans le bassin genevois, causant de nombreux dégâts (hausse constante depuis les années 90) et face à des mesures de gestion différentes entre les quatre zones administratives concernées (la chasse est interdite dans le canton de Genève depuis 1974), les autorités et les fédérations de chasseurs se sont réunies en un groupe de coordination afin d'améliorer les connaissances sur ce sujet et travailler à l'échelle du bassin. L'objectif est donc de comprendre l'utilisation de l'espace par les animaux afin d'apporter des outils de gestion concernant la problématique dégât rencontrée dans cette zone.

Dès 2002, le SFPNP du canton de Genève (Service des Forêts, de la Protection de la Nature et du Paysage) a réalisé les premières captures grâce aux cages pièges. Ce sont ainsi 45 sangliers qui ont été marqués à l'aide de boucles auriculaires et dont 10 ont pu être équipés d'émetteurs, permettant par la suite leur localisation.

L'année 2003 aura été marquée par le lancement de l'étude côté français. Au mois de mai, des cages pièges ainsi que des Corrals (enclos grillagés de quelques mètres carrés utilisés également pour la capture) ont été

disposés sur la Réserve de l'Étournal, permettant le piégeage des premiers sangliers.

Lors de ces captures, les animaux sont pesés et marqués. Afin de faciliter la manipulation, certains peuvent être anesthésiés ; cela a été le cas pour un mâle de 119 kg. Selon l'âge et le sexe, la pose d'un collier émetteur ou d'une boucle auriculaire émettrice est envisagée.

A ce jour, 15 sangliers ont été marqués dont 5 ont pu être équipés d'émetteurs. Il est également important de noter que le piégeage s'est déroulé trop tard dans la saison entraînant ainsi une faible fréquentation des pièges (liée à une présence de nourriture accrue à cette époque).

Le suivi qui s'effectue nous montre que les sangliers marqués se déplacent peu pour l'instant (environ 1 km). Par la suite, d'autres points comme l'influence des battues sur les compagnies par exemple, seront traités. Ce sont ainsi les communes du Vuache qui sont concernées par l'étude ainsi que les autres UG environnantes, comme les délégués ont pu en être informés lors de la commission sanglier du 4 Juillet.

A l'avenir, nous comptons sur la vigilance des chasseurs afin de



Photo : Michel DUNAND ©  
Mensurations  
et pose du collier émetteur !

noter des observations éventuelles concernant des sangliers marqués (localisation, nombre d'animaux vus) et de retourner au plus vite les colliers et bagues récupérés avec le poids de l'animal tué et le lieu de tir, soit par le biais de leur président, soit en contactant directement la Fédération des Chasseurs de l'Ain au 04 74 22 25 02 .

**Sébastien de Danieli**  
Service Technique FDC 74



Photo : Michel DUNAND ©  
Capture  
d'un mâle  
de 119 kg...  
de belles émotions



Photo : Michel DUNAND ©  
Les préparatifs avant le suivi !